



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juin 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de le tenir périodiquement informé et de lui présenter un rapport sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Par la suite, dans le paragraphe 11 de sa résolution 1580 (2004), le Conseil m'a prié de lui présenter un rapport écrit tous les trois mois.

2. Il se concentre sur l'évolution de la situation depuis la publication de mon rapport précédent (S/2005/174, du 16 mars 2005) et particulièrement sur l'état d'avancement des préparatifs en vue de l'élection présidentielle qui doit avoir lieu le 19 juin 2005 et qui, selon la Charte de transition politique, devrait consacrer la restauration de l'ordre constitutionnel.

II. Situation politique

3. La période considérée a été dominée par les préparatifs en vue de l'élection présidentielle, dans une atmosphère très polarisée, principalement en raison de controverses juridiques à propos de l'éligibilité de deux anciens Présidents, João Bernardo « Nino » Vieira et Koumba Yala, qui ont décidé de se présenter à l'élection du 19 juin.

4. Après que le Parti du renouveau social (PRS) l'a nommé le 26 mars candidat à l'élection présidentielle, M. Yala a soumis sa candidature à l'approbation de la Cour suprême, en dépit de la disposition de la Charte de transition politique de septembre 2003 qui interdisait sa participation à toute activité politique pendant cinq ans. Il a menacé de prendre le pouvoir par la force si on l'empêchait de disputer l'élection présidentielle. Pour sa part, M. Vieira, de retour en Guinée-Bissau le 7 avril 2005 pour la première fois depuis son renversement lors du coup d'État de 1999, a été accueilli par des centaines de ses partisans, appartenant notamment à une branche du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), le parti



du Gouvernement. Quoi qu'il en soit, le degré de mécontentement social demeure très élevé, comme l'a attesté, à la mi-avril, la grève des enseignants qui protestaient contre le non-versement de leurs salaires.

5. Au cours de la période considérée, le BANUGBIS a continué d'encourager le dialogue entre les partenaires nationaux. En particulier, le Bureau a organisé une série de réunions et d'ateliers avec les partis politiques, les signataires de la Charte de transition politique, la société civile et les médias, avec l'assistance de conciliateurs expérimentés d'organisations non gouvernementales, nationales et internationales. Immédiatement à la suite de l'élection présidentielle, le Bureau organisera une série d'ateliers de formation aux compétences en matière de négociation et de gestion des conflits à destination d'acteurs de premier plan. En outre, le BANUGBIS a continué d'encourager les contacts réguliers entre le Gouvernement et les autorités militaires.

6. Le dialogue permanent que le BANUGBIS entretient avec les dirigeants des forces armées et de sécurité, ainsi que l'aide qu'il apporte au processus de réconciliation au sein des forces armées, ont contribué à faire émerger une confiance mutuelle suffisante et conduit les autorités militaires à prendre conscience de leurs obligations et à renforcer leur engagement d'assurer la défense des autorités nationales.

7. Cependant, du fait que les tensions restaient vives, j'ai décidé de nommer, le 29 avril 2005, l'ancien Président du Mozambique, Joaquim Alberto Chissano, mon Envoyé spécial pour la Guinée-Bissau. Il a pour mission de faciliter la tenue d'élections crédibles et paisibles et de contribuer à mener à bien la transition en cours, ce qui aboutira à la restauration de l'ordre constitutionnel.

8. Au cours de sa mission de neuf jours, menée du 2 au 10 mai 2005, M. Chissano a tenu une série de réunions avec tous les acteurs impliqués dans le processus électoral, notamment les autorités nationales, d'autres partenaires nationaux, les signataires de la Charte de transition politique et les anciens Présidents Yala et Vieira. M. Chissano a fait part à tous ces acteurs de premier plan de la préoccupation de la communauté internationale au sujet de la situation dans le pays et de son espoir que tout serait fait pour que l'élection se déroule sans heurt et que son résultat soit crédible. Il a également prié instamment tous ses interlocuteurs bissau-guinéens de promouvoir le dialogue et de respecter la décision de la Cour suprême quant à l'éligibilité des candidats à la présidence. Plus important encore, mon Envoyé spécial a reçu l'engagement sans équivoque de la part des dirigeants des forces armées qu'elles resteraient neutres dans le processus politique et se soumettraient aux autorités civiles et à l'état de droit.

9. Le 3 mai 2005, le chef d'état-major, le général Tagme Na Waie, a publié un communiqué de presse dans lequel il réaffirmait l'engagement des forces armées de respecter la Constitution et de ne pas intervenir dans le processus électoral. Un engagement similaire a été pris par le Ministère de la défense dans une déclaration en date du 16 mai 2005, faite à la suite d'une réunion entre le Gouvernement et la hiérarchie militaire.

10. Dans une décision annoncée le 18 mai 2005, la Cour suprême a validé les candidatures de 17 des 21 candidats, notamment les anciens Présidents Yala et Vieira, les anciens Premiers Ministres Francisco Fadul et Faustino Imbali, et Malam Bacai Sanha, Président par intérim en 1999. Bien que certains des acteurs nationaux

de premier plan aient critiqué la décision prise par la Cour suprême, en soulignant qu'elle ne respectait pas strictement le texte de la loi mais avait été dictée par des considérations politiques et par la crainte d'actes de violence, elle a néanmoins été acceptée par la société bissau-guinéenne dans son ensemble.

11. La mission menée par M. Chissano a contribué à apaiser le climat politique. Cependant, les tensions se sont fait jour de nouveau le 15 mai 2005, lorsque M. Yala a déclaré que la décision de la Cour suprême l'autorisant à se porter candidat avait créé un vide constitutionnel en Guinée-Bissau et que, par conséquent, il avait décidé de reprendre l'exercice de la présidence et de repousser la tenue de l'élection.

12. En réaction, les autorités actuelles ont réaffirmé l'engagement du Gouvernement de tenir l'élection présidentielle comme prévu, cependant que le Président du Comité militaire déclarait publiquement sa loyauté envers le Président Pereira Rosa. Le 17 mai 2005, des milliers de jeunes écoliers et étudiants, conduits par leurs professeurs, ont pris part à une « marche pour la paix », qui s'est terminée sans incident. Plus tard, le même jour, une manifestation de partisans de M. Yala, qui n'avait pas été autorisée, a été dispersée par la police. Des marches pour la paix similaires ont été organisées dans l'intérieur du pays.

13. Pendant la période considérée, j'ai continué à travailler avec les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine (UA) et je les ai encouragés à poursuivre leurs efforts pour contribuer à ce que la transition en cours se conclue sans heurt et que l'ordre constitutionnel soit restauré dans le pays. Le 21 mai 2005, le Président Obasanjo du Nigéria et le Président actuel de l'UA, le Président Tandja du Niger, et le Président actuel de la CEDEAO, le Président Wade du Sénégal, le Premier Ministre Diallo de la République de Guinée et le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Chambas, se sont rendus à Bissau pour évaluer la situation dans le pays et rencontrer des partenaires nationaux de premier plan afin de débattre avec eux des élections présidentielles à venir. La délégation conjointe de l'UA et de la CEDEAO a demandé à tous les candidats de jouer un rôle positif au cours de l'élection et d'en accepter le résultat. En parallèle, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) a nommé un représentant permanent pour la Guinée-Bissau, qui devait arriver dans le pays le 10 juin 2005.

14. À la suite de la tentative supposée de M. Yala, le 25 mai 2005, d'occuper l'un des bâtiments du complexe présidentiel, ce qu'il a ensuite nié, le Président de la Guinée-Bissau, le Premier Ministre et le Président de la Commission électorale nationale ont publié des déclarations réaffirmant leur engagement de tenir l'élection à la date prévue. La mission que j'avais envoyée en Guinée-Bissau du 18 au 25 mai 2005, qui était chargée d'évaluer les besoins en matière d'élections, a conclu que les conditions techniques requises étaient en place pour la tenue du premier tour. À la demande du Gouvernement, le BANUGBIS se tient prêt à assurer la coordination de 100 à 200 observateurs internationaux qui surveilleront le déroulement de l'élection dans l'ensemble du pays. Le 28 mai 2005, les candidats officiels, Malam Bacai Sanha, du PAIGC, Koumba Yala, du PRS et Francisco Fadul du Parti uni social démocrate (PUSD), entre autres, ont entamé leur campagne électorale à Bissau.

15. Au cours de la période considérée, le BANUGBIS a continué d'agir en coordination étroite avec le système des Nations Unies et les secrétariats exécutifs de la CEDEAO et de la CPLP. En particulier, le Bureau a fourni un appui logistique

à la CEDEAO pendant l'installation de sa mission permanente à Bissau, et il est prêt à fournir un appui similaire à la CPLP.

16. En ce qui concerne le financement de l'élection du 19 juin, les donateurs avaient engagé à la fin du mois de mai des sommes d'un montant total supérieur à 2,6 millions d'euros, par l'intermédiaire du projet d'assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et/ou à l'appui direct du Gouvernement. Ce montant se décompose comme suit : 400 000 dollars du PNUD, 200 000 euros des Pays-Bas, 1,5 million d'euros de la Commission européenne (CE), 500 000 dollars de l'Algérie, par l'intermédiaire de la CEDEAO, 350 000 dollars des États-Unis du Portugal, 100 000 dollars de la Chine, 229 000 euros de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, 229 000 euros de la Banque ouest-africaine de développement et 762 000 euros de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le Portugal a fourni l'ensemble des fournitures électorales nécessaires, cependant que le Brésil a fourni les ordinateurs et l'assistance technique.

17. Pour sa part, l'Union européenne a également engagé jusqu'à 1,5 million d'euros pour couvrir les coûts de sa mission d'observation électorale, qui est d'ores et déjà déployée en Guinée-Bissau.

III. Aspects économiques et sociaux

18. Les conditions économiques demeurent critiques, mais le Gouvernement continue d'améliorer sa gestion budgétaire. Le déficit budgétaire est aujourd'hui estimé à 36,9 millions d'euros, montant qui inclut les arriérés de salaires correspondant à 2004. On peut certes se féliciter que le montant des impôts recouverts au titre de la période allant de janvier à avril 2005 ait été supérieur de 70 % aux prévisions et que, avec l'assistance du Fonds d'urgence pour la gestion économique, administré par le PNUD, les salaires des fonctionnaires pour avril 2005 aient été versés. Au cours de la période considérée, le Fonds d'urgence a été approvisionné grâce à des contributions d'un montant de 1 million d'euros du Gouvernement portugais, au nom de la CPLP, et d'un montant de 500 000 euros en provenance de la France, mais le déficit budgétaire s'élevait encore à 16 millions de dollars à la fin du mois de mai.

19. Au cours de la période considérée, les institutions financières internationales ont continué d'apporter un concours constructif à la Guinée-Bissau. Le Fonds monétaire international devrait envoyer une mission sur place à la fin du mois de juin, qui sera chargée d'évaluer le fonctionnement du Programme d'assistance d'urgence en collaboration avec les autorités nationales. Il est essentiel pour le Gouvernement que le Programme reçoive un avis favorable, de sorte qu'il puisse être transformé en programme d'assistance d'urgence au lendemain d'un conflit.

20. En guise de suite donnée aux missions de haut niveau de la Banque mondiale au premier trimestre de cette année, une mission d'identification préalable de la Banque s'est rendue en Guinée-Bissau en mai 2005, afin de déterminer le bien-fondé de l'octroi de crédits d'un montant total de 20 millions de dollars destiné à financer des projets intéressant les communications urbaines, l'eau et l'énergie. Toujours en mai, une mission pluridisciplinaire de la Banque s'est rendue dans le pays pour évaluer des plans relatifs à des projets portant sur le soutien budgétaire, l'évaluation de la pauvreté et les infrastructures.

21. S'agissant du soutien budgétaire, compte tenu des difficultés auxquelles se heurte actuellement le Trésor public, la Commission européenne a décidé de verser une avance sur sa contribution de 2005 au titre du Protocole fixant les possibilités de pêche conclu entre la Communauté européenne et la Guinée-Bissau, qui représente la principale source de revenu du pays. Le versement anticipé de 5 millions d'euros a été effectué le 22 avril 2005 sur la base des résultats d'un examen de la mise en œuvre des réformes politiques applicables au secteur de la pêche et des mesures d'appui, mené conjointement par la Communauté européenne et la Guinée-Bissau. Le solde de la contribution annuelle de la Communauté européenne (2 260 000 euros) devrait être versé en juin 2005.

22. Dans le cadre du renforcement en cours des mécanismes de coordination de l'action humanitaire, l'équipe de pays des Nations Unies a demandé au Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'envoyer un conseiller en Guinée-Bissau. Ce conseiller travaillera en collaboration avec le Groupe de travail interinstitutions sur la préparation et la réaction aux situations d'urgence aux fins de la révision du plan d'intervention d'urgence et de la mise en place d'un nouveau système d'alerte et de surveillance.

23. La Banque mondiale a lancé un projet triennal consacré au VIH/sida, qui bénéficie d'un financement de 7 millions de dollars et vise à donner aux pays les moyens de lutter contre l'épidémie, de ralentir sa propagation et d'accroître le nombre des malades qui bénéficient d'un traitement. Dans le cadre d'un accord de coopération signé entre la Guinée-Bissau et Cuba, 30 médecins cubains et 24 médecins originaires de Guinée-Bissau formés à Cuba sont arrivés en Guinée-Bissau en mai et sont actuellement déployés dans des régions où les taux de mortalité infantile et de mortinatalité sont élevés. Le Portugal a signé deux accords, impliquant respectivement le versement de sommes d'un montant de 200 000 euros et de 282 600 euros, portant sur la remise en état des installations sanitaires et éducatives.

24. À la fin du moins d'avril, dans l'espoir d'enrayer une épidémie de maladie du charbon dans la région d'Oio, dans le nord de la Guinée-Bissau, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont adressé un appel coordonné aux partenaires de la région d'Afrique de l'Ouest, plaidant pour le lancement d'une campagne de vaccination d'urgence. L'épidémie pourrait en effet avoir des effets désastreux sur l'économie de l'Oio, qui dépend de l'élevage.

IV. Aspects militaires et problèmes de sécurité

25. Le processus de réconciliation et de réinsertion des diverses factions militaires se poursuit. La Commission de réconciliation et de réinsertion des forces armées, mise sur pied par le chef d'état-major, a tenu une série de réunions de sensibilisation dans toutes les régions et les casernes entre le 28 février et le 6 avril 2005. Le BANUGBIS a fourni un appui logistique à la Commission et participé à toutes les réunions afin de faire valoir le concept et le contenu d'une réforme d'ensemble des forces armées. Les participants ont souligné l'importance de la réinsertion et du dialogue. Ils ont appelé à une amnistie fondée sur la justice et la transparence, à la réorganisation et à la restructuration des forces armées, ainsi qu'à la constitution

d'une base de données en préparation de la réforme à venir. Les réunions en question ont abouti à une demande d'assistance technique complémentaire et de documents de référence afin que les forces armées soient en mesure de formuler des propositions de réforme concrètes.

26. Des progrès ont aussi été réalisés sur la voie d'un recensement dans le secteur de la sécurité. Celui des forces militaires, effectué en mai 2005, a conclu que les militaires d'active étaient au nombre de 5 100. Le Ministère de l'administration publique a également effectué un recensement des forces de police, des gardes frontière et des douaniers basés à Bissau. Les activités de sensibilisation destinées aux responsables basés à l'extérieur de Bissau devraient reprendre après l'élection.

27. Une fois parachevés les arrangements visant à permettre aux États Membres intéressés d'apporter leur contribution aux réformes du secteur de la sécurité par l'entremise du Fonds d'affectation spéciale thématique pour la prévention des crises et le redressement, un accord a été signé avec le Gouvernement brésilien, qui s'est engagé à verser au Fonds une somme de 500 000 dollars. Des pourparlers sont en cours avec le Gouvernement bissau-guinéen, qui portent sur la conception des projets qui seront appelés à bénéficier de cette contribution.

28. La mission d'établissement des faits au sujet des armes légères, que j'ai envoyée à Bissau du 7 au 11 mars 2005, a élaboré une proposition de projet qui comporte deux volets principaux : a) une assistance en vue de l'instauration d'une commission nationale des armes légères, qui sera le fer de lance des efforts nationaux menés pour régler cette question et qui facilitera la coopération entre le Gouvernement et la société civile, ainsi que la coordination des activités qu'ils mènent à ce titre; b) l'exécution d'un programme expérimental de collecte et de destruction des armes légères à Bissau. Ce projet vise également à renforcer la capacité du Gouvernement et des organisations non gouvernementales nationales compétentes de faire face au problème que posent les armes légères illicites. La mobilisation de ressources au titre de ce projet est en cours.

29. Le taux de criminalité demeure relativement bas en Guinée-Bissau. Cependant, les saisies d'armes illicites et de cocaïne laissent supposer que le nombre des exécutants au service de la criminalité organisée est en augmentation. À cet égard, le chef de la police s'est déclaré préoccupé par le manque de ressources à l'échelle nationale, qui empêche les forces de police de contrôler des frontières et des eaux territoriales « poreuses » et de lutter efficacement contre toutes les formes de trafic transfrontière.

V. Aspects relatifs aux droits de l'homme

30. Au cours de la période considérée, on a assisté à une certaine amélioration en ce qui concerne les droits civils et politiques, même si l'exercice des droits économiques et sociaux demeure limité en raison de la persistance de la crise économique. Aucune détention arbitraire n'a été enregistrée au cours de la période considérée et le BANUGBIS a continué d'encourager le Ministère des affaires étrangères à ratifier un certain nombre de conventions relatives aux droits de l'homme pour que la Guinée-Bissau complète ainsi son plan national en matière de défense des droits de l'homme. Le Bureau a également continué de travailler avec les ONG nationales qui s'y consacrent afin de promouvoir une culture fondée sur le respect de ces droits. Grâce à lui, le réseau de défense des droits de l'homme et

d'autres participants aux activités entreprises dans ce domaine ont aujourd'hui une meilleure connaissance des normes internationales en matière de droits de l'homme.

31. Le BANUGBIS a également continué d'observer de près les centres de détention de Bissau. Ses recommandations antérieures touchant à la tenue d'un registre et aux conditions de détention ont été appliquées, mais ces dernières laissent encore beaucoup à désirer en raison du manque de ressources financières.

32. S'agissant de l'amnistie générale pour toutes les personnes impliquées dans des coups d'État depuis l'accession à l'indépendance, en 1974, jusqu'en octobre 2004, l'Assemblée nationale a renvoyé la question à la Commission parlementaire de réconciliation nationale et au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles. Afin de faire mieux comprendre les aspects juridiques de l'amnistie proposée, le BANUGBIS a partiellement financé un séminaire de deux jours organisé par les organisations de la société civile sur cette question.

33. Les tensions récentes suscitées par les préparatifs de l'élection présidentielle du 19 juin démontrent que la paix et la stabilité demeurent fragiles en Guinée-Bissau et qu'elles exigent un engagement continu de l'ensemble des principaux acteurs nationaux et internationaux.

34. Je suis encouragé par le fait que les autorités nationales ont renouvelé leur engagement de tenir l'élection à la date prévue. J'appelle l'ensemble des candidats à faire tout leur possible pour qu'elle se déroule paisiblement et à en accepter le résultat. Je prie instamment tous les acteurs nationaux de continuer à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour régler les graves problèmes auxquels se heurte le pays. À cet égard, je souhaite féliciter le réseau d'ONG nationales pour leur action de plus en plus dynamique, qui stimule le changement de façon positive.

35. Je me réjouis du processus de réconciliation engagé au sein des forces armées et de l'attitude de plus en plus républicaine adoptée par les militaires, ainsi que de la réaffirmation par leurs dirigeants de leur subordination à l'autorité civile, et je félicite le chef d'état-major, qui a sensibilisé les forces armées à la valeur et à la nécessité de la réconciliation et de la restructuration militaire.

36. La réforme de la sécurité et de l'administration publique demeure une condition préalable de l'instauration d'une paix durable et de la stabilité dans le pays. Afin de faciliter son exécution, il est essentiel d'offrir au personnel une nouvelle formation et de créer des filets de protection sociale. À cet égard, le rôle des partenaires de développement du pays est crucial, car les conditions socioéconomiques nécessaires pour que de tels filets de protection soient mis en place et pour que la conjoncture économique prenne un tour favorable ne pourront être réunies sans leur intervention.

37. Je tiens à louer tous les partenaires de la Guinée-Bissau pour leur appui à ce stade critique de la transition. Je les invite à continuer d'apporter leur concours précieux, afin d'aider la Guinée-Bissau à parachever son relèvement et son redressement.

38. J'aimerais encourager l'UA, la CEDEAO, la CPLP et les autres partenaires de la Guinée-Bissau à continuer de promouvoir la paix et la stabilité dans le pays, ce qui est essentiel. Ensemble, nous devrions transmettre un message commun de soutien aux autorités nationales et à tous ceux qui se joignent à leurs efforts pour

mener à bien la transition dans les délais prévus et faire évoluer le pays vers une paix et un développement durables.

39. La Guinée-Bissau continue de se heurter à d'énormes difficultés politiques, sociales et économiques que seule une action commune, qui s'articule autour d'orientations claires en faveur de la paix et de la stabilité, sera en mesure de régler. Pour y contribuer, le BANUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies ont examiné la stratégie globale de consolidation de la paix de l'ONU pour la Guinée-Bissau, qui combine des objectifs en matière de paix, de sécurité et de développement et définit les activités à exécuter à l'appui des efforts menés dans le pays pour améliorer le dialogue politique, renforcer la sécurité, rendre la gouvernance plus démocratique et la gestion de l'économie plus efficace, mais aussi mobiliser davantage de ressources. À cet égard, j'aimerais encourager le Conseil de sécurité à mettre la dernière main à sa réponse aux recommandations que j'ai faites dans mon rapport du 16 mars 2005 (S/2005/174), et qui visent à renforcer le BANUGBIS et à lui permettre de s'acquitter de son mandat révisé, tel que défini dans la résolution 1580 (2004) du Conseil.

40. Pour conclure, je tiens à rendre hommage au personnel du BANUGBIS, sous la conduite de mon Représentant en Guinée-Bissau, João Bernardo Honwana, ainsi qu'à l'équipe de pays des Nations Unies tout entière, pour les efforts persistants qu'ils déploient, souvent dans des circonstances difficiles, à l'appui de la volonté du Gouvernement et de la population de la Guinée-Bissau de mener à bien la transition paisiblement et de restaurer l'ordre constitutionnel.
